

Domaine	Sciences Humaines, Lettres, Langues	L1
Mention	INFORMATION COMMUNICATION	
Formation dispensée en	français	

Sous réserve de validation par les instances de l'Université

Contacts

Responsable de la formation Gilles Bousquet	Responsable de la scolarité Philippe VIGNERON
Composante de rattachement UFR Lettres et philosophie 4 Bd Gabriel - Dijon	philippe.vigneron@u-bourgogne.fr ☎ 03 80 39 56 96

Objectifs de la formation

■ Objectifs :

Cette formation associe l'acquisition de compétences théoriques et pratiques en sciences de l'information et la communication. Les enseignements disciplinaires apportent aussi bien des connaissances fondamentales à l'étudiant (théories de l'information et de la communication, histoire et sociologie des TIC, des médias et des industries culturelles, etc.) que des compétences pratiques (écriture journalistique, bureautique, création web, gestion de contenus numériques, techniques documentaires, etc.). La maîtrise de la langue française fait l'objet d'une attention particulière dans le cursus.

La possibilité de réaliser des stages en L2 et L3 permet aux étudiants de découvrir le monde professionnel (entreprises, collectivités publiques, agences spécialisées) et d'enrichir les compétences acquises à la faculté avec celles acquises sur le terrain.

L'ouverture internationale de la formation est fondée sur une double action : le développement de l'offre de mobilité (augmentation des partenariats avec des universités étrangères du programme européen Erasmus) ; la formation linguistique renforcée (tout au long du cursus apprentissage obligatoire de l'anglais en LV1, apprentissage facultatif d'une LV2 dans le cadre de l'UE5).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- mobiliser un corpus de connaissances théoriques (théories des sic, histoire des médias et des industries culturelles, analyse visuelle) ;
- concevoir et rédiger des messages dans un langage et un style adaptés à un public donné ;
- communiquer en anglais.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Cette formation a vocation à préparer les étudiants à une poursuite d'études en master infocom pour intégrer le marché du travail dans plusieurs secteurs d'activités :

- la communication des organisations ;
- les médias et les relations de presse ;
- la conception et la production audiovisuelle ;
- la gestion des systèmes d'information et la veille ;
- l'enseignement (professeur documentaliste).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ en formation initiale:

En L1 via Parcoursup (bacheliers et réorientations) avec capacité d'accueil limitée.

En L2 et L3 via le dépôt d'un dossier de candidature à la scolarité de la formation.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (SEFCA : <http://sefca.u-bourgogne.fr/>).

■ Poursuites d'études :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès en Master 1 mention Sciences de l'information et communication est soumis à capacités d'accueil.

L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Sciences de l'information communication	Introduction aux SIC	16		16	2	CT (écrit 2h)	2		2
	Histoire des médias	16		16	2	CT (écrit 2h)	2		2
	Culture numérique	16	0	16	2	CC		2	2
TOTAL UE		48	0	48	6		4	2	6

UE2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Méthodologie de l'écrit	Langue parlée / langue écrite	12	11	23	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
	Systèmes graphiques du français		11	11	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
TOTAL UE		12	22	34	6		3	0	3

UE3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Médias en société	Medias studies (anglais)	10	10	20	3	CC (2ème session écrit 1h)		1,5	1,5
	Histoire des industries culturelles	6	10	16	3	CC (2ème session écrit 1h)	1,5		1,5
TOTAL UE		16	20	36	6		1,5	1,5	3

UE4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
SHS	Littérature, arts visuels, arts du spectacle		33	33	3	CC (2ème session écrit 2h)		1,5	1,5
	Pratique de l'écriture		20	20	3	CC (2ème session écrit 4h)		1,5	1,5
TOTAL UE		0	53	53	6		0	3	3

UE5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Libre	UE à choisir parmi les options proposées par l'UFR lettres ou une autres UFR				6				3
TOTAL UE		36	0	0	6		0	0	3

SEMESTRE 2

UE1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Sciences de l'information communication	Introduction aux SIC	16		16	2	CT (écrit 2h)	2		2
	Etude de l'image	16		16	2	CT (écrit 2h)		2	2
	Culture numérique	6	16	22	2	CC		2	2
TOTAL UE		38	16	54	6		2	4	6

UE2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Méthodologie de l'écrit	Stratégies et pratiques argumentatives	12	11	23	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
	Systèmes graphiques du français		11	11	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
TOTAL UE		12	22	34	6		3	0	3

UE3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Médias en société	Medias studies (anglais)	10	10	20	3	CT (écrit 1h)	1,5		1,5
	Insertion professionnelle	4	16	20	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
TOTAL UE		14	26	40	6		3	0	3

UE4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
SHS	Littérature, arts visuels, arts du spectacle		33	33	3	CC (2ème session écrit 2h)		1,5	1,5
	Pratique de l'écriture		20	20	3	CC (2ème session écrit 4h)		1,5	1,5
TOTAL UE		0	53	53	6		0	3	3

UE5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Libre	UE à choisir parmi les options proposées par l'UFR lettres ou une autres UFR				6				3
TOTAL UE		36	0	0	6		0	0	3

Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

■ Règles de validation et de capitalisation

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

STATUT AJAC : L'étudiant pourra accéder à la licence 2 s'il a validé 18 crédits au S1 et 18 crédits au S2 minimum et d'avoir validé l'UE1 dans chaque semestre à condition d'en faire la demande par écrit dans les 7 jours qui suivent la diffusion des résultats de la session 2 d'examen.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

■ INSCRIPTION PEDAGOGIQUE (ou inscription aux examens)

Distincte de l'inscription administrative, elle est obligatoire et doit être réalisée au bureau de scolarité.

■ ABSENCE TD / ASSIDUITE

3 absences à un TD entraînent la défaillance dans cette matière

■ STATUT ETUDIANT SALARIE SPECIFIQUE A CHAQUE ETUDIANT

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat (présentation d'une attestation de l'employeur) lors de l'inscription aux examens et au plus tard dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

■ STATUT ETUDIANT BOURSIER

Une fiche assiduité aux TD délivrée par le service des bourses (CROUS) est à faire signer aux enseignants et sera rendue au bureau 164. L'étudiant salarié et boursier doit suivre obligatoirement 50 % des TD.